

Mardi 4 février 2014

P7_TA(2014)0059

Nomination d'un membre de la Cour des comptes (M. Klaus Heiner LEHNE — DE)**Décision du Parlement européen du 4 février 2014 sur la nomination proposée de Klaus Heiner Lehne comme membre de la Cour des comptes (C7-0423/2013 — 2013/0813(NLE))****(Consultation)**

(2017/C 093/40)

Le Parlement européen,

- vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C7-0423/2013),
 - vu l'article 108 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A7-0050/2014),
- A. considérant que sa commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications du candidat proposé, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;
- B. considérant qu'au cours de sa réunion du 23 janvier 2014, la commission du contrôle budgétaire a procédé à l'audition du candidat proposé par le Conseil aux fonctions de membre de la Cour des comptes;
1. rend un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Klaus Heiner Lehne membre de la Cour des comptes;
 2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.